Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026084-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) ou excusé(s) : 1

Délib.2026.084

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

Absents excusés : Marie-Agnès GENDRON

Secrétaire de séance : Lucas DUBREIL

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier en date du 23 janvier 2026, le comptable public de GUICHEN a demandé à la commune l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 899.92 €.

Considérant la possibilité de recouvrement de certaines créances,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 1er septembre 2026,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables, concernant la cantine, pour un montant total de 26.11 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 10 septembre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Lucas DUBREIL
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES (35)	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr